



ENVIRONNEMENT

Propreté : un geste citoyen

Des villes et des villages propres et agréables à vivre : voici un objectif largement partagé. Depuis 20 ans, l'Agglomération de Montpellier met à la disposition des habitants des équipements pour la collecte et le tri des déchets. Elle travaille désormais en étroite collaboration avec la Ville, dans le cadre d'un plan d'urgence pour la propreté du centre-ville, dont l'attractivité touristique bénéficie à tout le territoire. Dans cette démarche, le rôle des citoyens est essentiel. En respectant les règles d'usage dans l'espace public, en triant et en réduisant nos déchets, nous contribuons à préserver notre environnement immédiat et futur, mais aussi à maîtriser le coût du service. Autant de bonnes raisons d'agir ensemble pour la propreté et l'environnement !

Agir ensemble pour une ville propre

Philippe Saurel, Président de Montpellier Agglomération et Maire de Montpellier, a mis en place un plan d'actions pour améliorer l'état de propreté du centre-ville de Montpellier. Les mesures sont effectives depuis le 15 septembre. Revue de détails.



Des sacs d'ordures éventrés par terre, des poubelles qui débordent, des crottes en pleine rue... Les problèmes de propreté de Montpellier sont connus de tous ceux qui y vivent, y travaillent ou s'y promènent, pour le shopping ou les sorties. Rapidement après son élection, Philippe Saurel, sous sa double casquette de Maire et de Président d'Agglomération, a demandé aux deux collectivités d'établir un programme cohérent d'amélioration de la propreté au centre-ville (voir interview ci-contre). Un plan en six actions, dont certaines sont effectives depuis le 15 septembre.

- **Des terrasses propres dès 19h**, avec l'avancement de la collecte du soir à 17h30. Cette mesure concerne les secteurs où les terrasses des bars et restaurants étaient gênés par le passage des véhicules de collecte, qui commençaient à l'heure de l'apéritif, à 19h. Une campagne d'information a été faite auprès des riverains et des restaurateurs concernés.
- **Un nettoyage plus efficace dans les faubourgs.** L'enlèvement des ordures ménagères et des encombrants sera programmé avant le passage

de la laveuse, afin de rendre le lavage des trottoirs et des rues plus efficient. Cette mesure concerne les faubourgs de la 1^{ère} couronne, comme Gambetta, les Beaux-Arts, les Arceaux, Antigone...

- **Des tournées plus rapides**, grâce à un nouveau compacteur à déchets. Il est installé sous l'ancienne mairie. Les mini-véhicules chargés de la collecte dans le centre piétonnier iront y déposer leurs déchets au lieu d'aller les vider à l'usine de méthanisation de Garosud. Cela permettra des rotations plus rapides. Quatorze tournées de mini-véhicules de nettoyage et de collecte pour environ 24 tonnes de déchets par jour sont concernées.
- **Des bacs à ordures ménagères supplémentaires dans le centre-ville.** Il s'agit de conforter les points d'apport dont se servent effectivement les habitants. Cette mesure sera donc prise en concertation avec les élus de quartier et les associations de quartier, au plus près des besoins.
- **50 nouvelles corbeilles publiques**, pour les papiers, chewing-gum et autres petits déchets seront installées dès novembre, et 200 supplémentaires en janvier 2015. Certaines seront également équipées de distributeurs de sacs pour déjections canines, appelés «toutounettes».



Les cartons utilisés par les professionnels et les commerçants doivent être déposés pliés et aplatis devant les façades, entre 18h et 19h. Ils sont recyclés dans une filière spécifique.



La collecte du centre-ville est avancée sur les secteurs où il y a des terrasses, afin de moins gêner clients et commerçants.

- Une meilleure information sur la propreté, en direction des particuliers, des syndicats, des commerçants et des professionnels. Ils recevront dès octobre dans leurs boîtes aux lettres un dépliant d'informations pratiques sur les horaires, les lieux et les règles de collecte et de propreté, accompagné d'un courrier de Philippe Saurel.

20 TOILETTES PUBLIQUES D'ICI 2020

Dès 1770, le Roi de France interdit de satisfaire les besoins naturels dans la ville et fait disposer dans les rues de Paris des « barils d'aisance », transformés au XIX^e siècle en urinoirs. Aujourd'hui, les grandes villes préfèrent des toilettes publiques également accessibles aux femmes. En juin dernier, la Ville de Montpellier a installé deux toilettes automatiques, sur l'Esplanade Charles de Gaulle, derrière l'Office de Tourisme, et 20 autres le seront d'ici 2020. Cette offre complétera celle des toilettes publiques situées à l'Opéra Comédie, et celles de la Gare SNCF et du Polygone.

+d'infos
montpellier-agglo.com
montpellier.fr

3 QUESTIONS

à

Philippe Saurel

Président de Montpellier Agglomération
et Maire de Montpellier



Pourquoi ce plan propreté sur le centre-ville ?

C'est une demande récurrente des Montpelliérains, pour leur cadre de vie, mais aussi pour l'attractivité touristique. J'ai donc pris des mesures d'urgence. Je suis allé sur le terrain voir comment se passe la « ramasse ». J'ai réuni les services concernés, à la Ville et à l'Agglomération, et notre principal prestataire, la société Nicollin, afin de construire un plan d'actions. 80% de ce programme tient du bon sens, et les 20% restant de la volonté de faire travailler ensemble la Ville et l'Agglomération.

“ Des citoyens responsables qui respectent la propreté de l'espace public ”

Entre Ville et Agglo, comment se répartissent les compétences ?

La Ville est compétente pour le nettoyage des rues, l'hygiène et la salubrité. L'Agglo est en charge de la collecte et du traitement des déchets pour 31 communes dont Montpellier, où le nettoyage et la collecte coûtent environ 40 millions d'euros par an. Il était donc très important de faire travailler les deux collectivités en bonne intelligence, de façon concertée et positive et de mieux coordonner nos prestataires. Il faudra aussi rationaliser les marchés publics.

Les citoyens sont-ils impliqués dans cette démarche ?

Ils ont un grand rôle à jouer. Je sais pouvoir compter sur des citoyens responsables qui respectent la propreté de l'espace public et l'environnement. Certains ont besoin d'être responsabilisés et mieux informés sur les dispositifs de leur quartier ou leur village, au plus près. J'ai écrit aux habitants, aux commerçants et aux professionnels pour leur rappeler les règles et leur demander de conjuguer leurs efforts aux nôtres. Si nous travaillons tous dans le même sens, nous aurons des résultats visibles et durables.



Dans l'agglomération, chaque habitant produit en moyenne 603 kilos de déchets dont 386 kilos d'ordures ménagères.

Mon mémo des **bons gestes**

Pour que la situation générale de la propreté s'améliore, il est important de respecter les règles d'usage dans les espaces publics, de dépôt des déchets (lieux et horaires) et de tri sélectif. Ces règles sont valables dans la ville-centre comme dans les 31 communes de l'Agglomération.

Je ne dois pas jeter

- Mes petits déchets par terre
- Mes sacs d'ordures ménagères au sol ou dans les corbeilles publiques
- Les gravats dans les bacs, les conteneurs enterrés ou dans la nature
- Les sacs et encombrants près des points d'apport volontaire
- Les déchets dangereux dans la rue ou dans la nature (pots de peinture, batterie, bouteilles de gaz...)

Je dois

- Jeter mes petits déchets dans les corbeilles publiques
- Respecter les consignes de dépôts des encombrants
- Présenter mes poubelles les jours prévus à cet effet
- Ramasser les déjections de mon chien
- Utiliser les WC ou les sanisettes publiques

Je peux faire plus

- Je peux trier
- Je peux utiliser les déchetteries
- Je peux donner (meubles, électroménager, textiles)
- Je peux réduire mes déchets

**AGISSONS ENSEMBLE
POUR UNE VILLE + PROPRE!**



Sur les conteneurs habillés par Montpellier Agglomération, la jeune génération nous montre la marche à suivre.

Trier, c'est dans notre intérêt

Réduire et trier nos déchets permet de préserver les ressources naturelles mais aussi de maîtriser le coût de la collecte et du traitement des déchets. Depuis 2009, de bons résultats ont ainsi permis de maintenir la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à un niveau stable. Mais nous pouvons encore faire mieux.

Notre production de déchets a doublé depuis 40 ans. Mais nous sommes en train d'inverser la tendance. En 2013, chaque habitant de l'agglomération a produit en moyenne 603 kilos de déchets dont 386 kilos d'ordures ménagères et 217 kilos de déchets volumineux (encombrants, végétaux, gravats...). Ce chiffre est en baisse de 4% depuis 2010, ce qui est un très bon score au regard des objectifs nationaux de réduction des déchets.

Côté recyclage, notre performance reste stable depuis trois ans. «39% des déchets de l'agglomération sont recyclés, c'est correct, mais nous pouvons faire mieux», analyse Cyril Meunier, Vice-président de Montpellier Agglomération délégué à l'Environnement. «Nous avons une grande marge de progression sur le tri du verre, recyclé à 50% seulement

sur l'Agglo, alors qu'il est de 70% en moyenne en France». Les habitants de l'Agglomération ont en effet à leur disposition 850 conteneurs à verre, sur tout le territoire, au plus près de chez eux. Le traitement d'une tonne de verre trié coûte 42€, contre 300€ s'il est mélangé aux ordures ménagères dans la poubelle grise... Autres arguments en faveur du tri du verre: il peut être refondu à l'infini sans perte de qualité et le recyclage d'une tonne de verre permet d'éviter l'extraction de 1,2 tonne de matières premières.

Bien respecter les consignes de tri

D'une façon générale, les déchets triés en amont coûtent beaucoup moins cher que des déchets non triés. De plus, les filières de recyclage (plastique, métaux, papiers et cartons, bois, biodéchets) permettent, de préserver les ressources naturelles, dont certaines ne sont pas renouvelables. Mais aussi de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, et en aval, de limiter la pollution des sols et de l'air. Le recyclage du textile, qui se développe aujourd'hui est particulièrement avantageux. Trié dans les bornes à textile (voir p.37), il coûte 0€ à la collectivité, car des associations et des entreprises se chargent de les récupérer, alors qu'il coûte 300€ s'il n'est pas recyclé.

Alors, encore un petit effort ! Sur la poubelle jaune, en respectant bien les consignes de tri: bouteilles et flacons en plastiques (mais pas les



850 conteneurs à verre sont à disposition des habitants dans les 31 communes de l'Agglomération.

pots de yaourts ou les couverts en plastique), emballages en carton, boîtes de conserve, magazines. Car 20% de ces poubelles jaunes mal triées sont refusées au centre de tri Demeter de Montpellier Agglomération. Sur les encombrants, en les déposant, si vous avez une voiture, dans un des 20 Points Propreté de Montpellier Agglomération (voir p. 37). Des petits gestes pour de grands résultats !

42 €

c'est le coût de traitement d'une tonne de verre triée, contre 300 € pour une tonne non triée.

“ 39% des déchets de l'agglomération sont recyclés, c'est correct, mais nous pouvons faire mieux ”



Cyril Meunier,
Vice-président
de Montpellier Agglomération,
délégué à l'Environnement

Ne jetez plus !

Les poubelles débordent. Aujourd'hui, on essaie de réduire la production de déchets à la source. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Zoom sur des solutions simples pour donner une seconde vie à tout ce qu'on a trop souvent tendance à jeter.



LES ROIS DE LA RÉCUP'

Depuis 4 ans, les messagers du tri et Emmaüs sillonnent les 31 communes de l'agglomération pour collecter tout ce dont les habitants souhaitent se débarrasser. Cette «collecte solidaire» bimensuelle est une des nombreuses actions de réemploi menée sur le territoire. La philosophie est toujours la même, simple et efficace en matière de réduction des déchets: ce que vous ne voulez plus, d'autres le réutiliseront !

Rendez-vous à la Ressourcerie

C'est aussi le credo d'ERCA Initiatives Gammes, une association qui depuis plus de 20 ans «sauve» des poubelles, mobilier, jouets, textiles, électroménagers... Autant

de «déchets» qu'elle collecte, valorise et vend à petits prix dans ces cinq boutiques montpelliéraines. «20 tonnes de déchets sont évitées chaque mois, grâce au travail de nos 30 permanents et 300 personnes que nous employons chaque année en contrat d'insertion», précise Sara Asselin, directrice des ateliers d'insertion et ressourceries de Gammes. Labellisée Ressourcerie depuis cinq ans, cette association inscrit ses actions dans le plan local de réduction de déchets et participe à la sensibilisation de tous les citoyens. Dans ce cadre, elle vient de mettre en place, en partenariat avec Montpellier Agglomération et Tact Environnement, un dispositif novateur, voué à faire école:

l'installation d'un local de réemploi dans une résidence ACM. Les locataires sont invités à y déposer tous les objets réemployables, réutilisables et recyclables sur des emplacements distincts. Une solution en bas de chez soi. En juin dernier, autre initiative originale: l'Eco Logis. «Nous avons entièrement équipé un appartement d'une résidence ACM dans le quartier Lemasson avec des objets issus du réemploi, explique Sara Asselin. Aujourd'hui, tous les publics s'intéressent aux objets issus de ressourceries. Même les personnes qui ont un certain pouvoir d'achat ont envie de consommer autrement». Un comportement écologique et solidaire.

COMPOSTAGE À TOUS LES ÉTAGES

Avec l'Agglomération, le verbe composter se conjugue à toutes les personnes. Je composte mes déchets organiques (épluchures, fleurs fanées...) dans mon jardin: 20 490 composteurs individuels ont été distribués gratuitement depuis 2001 sur le territoire. Je composte sur mon balcon: l'achat d'un lombricomposteur, un petit dispositif inodore équipé de vers spécifiques très voraces en déchets, est subventionné à hauteur de 50 euros par la collectivité.

Nous compostons au pied de notre résidence, de nos jardins familiaux, de nos écoles ou centre de loisirs: 7 000 habitants utilisent un composteur collectif qui produit un excellent fertilisant pour les plantes vertes ou le jardin. Et vous, vous compostez ?

Les messagers du tri de l'Agglomération sensibilisent le public de tous âges au compostage et lombricompostage, comme ici lors de l'Antigone des Associations.





La prévention des déchets est inculquée dès l'école primaire.

DU NOUVEAU POUR LES D3E

D3E ou DEEE, de drôles de sigles pour des produits courants, les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique. De toutes tailles, ces équipements sont collectés par plusieurs associations et repris par les grands magasins spécialisés lors de l'achat d'un nouvel appareil. Depuis le 19 août, une nouvelle directive européenne impose à ces derniers de reprendre gratuitement, sans aucune obligation d'achat, tous les petits appareils domestiques (de moins de 25cm): grille-pain, sèche-cheveux, lampe de chevet, téléphone portable, voiture télécommandée... Pensez-y !

LA SECONDE VIE DE VOS TEXTILES

Vous faites du tri dans votre penderie? Saviez-vous que tous vos vêtements, draps, chaussures ou articles de maroquinerie en bon état ou usés sont réutilisables à plus de 90%. Leur donner une seconde vie est un geste simple. 243 bornes de collecte, dont 140 qui seront habillées aux couleurs de l'Agglomération d'ici la fin de l'année, sont installées sur le territoire. Le textile collecté est redistribué, revendu à faible coût ou recyclé en matière première.

+ pratique

OÙ M'INFORMER SUR LES JOURS ET HEURES DE COLLECTE OU APPELER EN CAS DE PROBLÈME ?

- **N°gratuit:** 0 800 881 177 (Appel gratuit depuis un poste fixe. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h). Un contrôleur de l'Agglo interviendra en cas de problème.
- **Par internet:** eservices.montpellier-agglo.com/collecte-des-dechets-menagers

COMMENT CONNAÎTRE LES DÉCHETS QU'IL FAUT TRIER ?

Procurez-vous le Guide du tri sur montpellier-agglo.com rubrique « Environnement » ou dans les 10 Maisons de l'Agglomération.

OÙ TROUVER DES COLONNES À VERRE, À PAPIER OU À TEXTILE SUR LE TERRITOIRE ?

Retrouvez le plan interactif de tous ces équipements sur montpellier-agglo.com/pav

OÙ RÉCUPÉRER LES SACS JAUNES POUR LE TRI DANS LES CENTRES-VILLES ?

Dans les 10 Maisons de l'Agglomération ou auprès des 24 commerçants du centre-ville de Montpellier (sur présentation d'un bon de retrait uniquement).

OÙ M'INFORMER SUR LES POINTS PROPRETÉ ?

- **N°gratuit:** 0 800 881 177 (Appel gratuit depuis un poste fixe. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h).
- **Dans les 10 Maisons de l'Agglomération**
- **Sur internet:** montpellier-agglo.com rubrique « Environnement »

OÙ TROUVER DES CONSEILS POUR RÉDUIRE MES DÉCHETS ?

- **N°gratuit:** 0 800 881 177 (Appel gratuit depuis un poste fixe. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h).
- **Du 22 au 30 novembre**, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets est l'occasion idéale pour s'informer sur toutes les initiatives et bons gestes au quotidien pour diminuer le poids de nos poubelles. reduisonsnosdechets.fr

OÙ DEMANDER UN COMPOSTEUR GRATUIT ?

- **N°gratuit:** 0 800 881 177 (Appel gratuit depuis un poste fixe. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h).
- **Dans les 10 Maisons de l'Agglomération**
- **Par internet:** eservices.montpellier-agglo.com/collecte-des-dechets-menagers

COMMENT SE FAIRE SUBVENTIONNER L'ACHAT DE SON LOMBRICOMPOSTEUR ?

La demande de subvention est téléchargeable sur montpellier-agglo.com. Réservée aux habitants en appartement et qui ne dépendent pas d'un secteur de collecte des biodéchets.

OÙ TROUVER UNE RESSOURCERIE À MONTPELLIER ?

- **ERCA Initiatives** - 9, rue du Lantissargues - 04 67 58 72 43
- **ARTEX** - 9, rue de la Raffinerie - 04 67 58 51 46
- **Interlude** - 1, rue Meyrueis - 04 67 58 90 74
- **La Gaminerie** - Rue du Mas de Merle Cité Gély - 04 67 20 23 82
- **La Boutique des Ateliers** - 37, avenue Clémenceau - 04 67 58 70 64 gammes.org/erca
- Autre association de réemploi (non labélisée Ressourcerie) **Emmaüs à Saint-Aunès** 04 99 77 23 60 - emmaus-montpellier.fr